



*Susciter de nouveaux projets locaux dans la lutte aux
changements climatiques dans les Cantons-de-l'Est*

APPEL DE PROPOSITIONS

ÉDITION SPÉCIALE 2022



Une initiative de

*La Fondation estrienne en environnement, plus de 25 ans de promotion des actions
environnementales et du développement durable dans les Cantons-de-l'Est*

En collaboration avec

energir



Clinique en
environnement

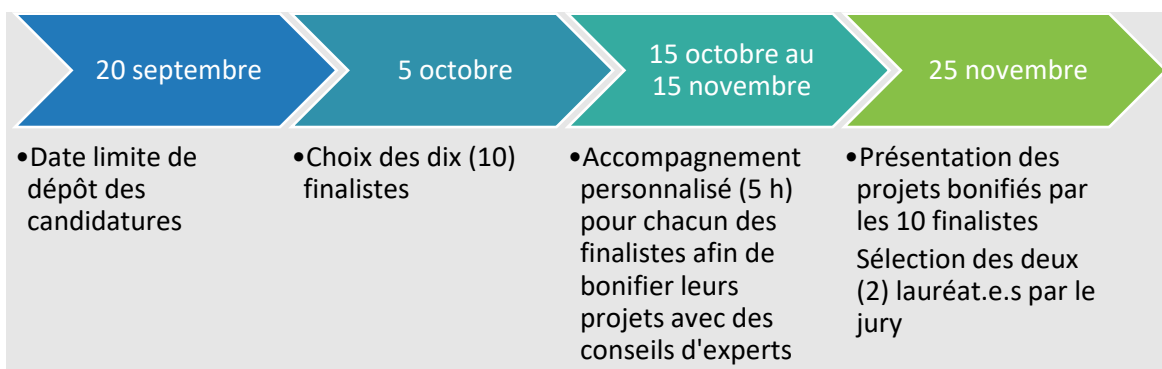
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier
du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support
of the Government of Canada.

Canada

Le Programme GEST : susciter les projets d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les PME et municipalités des Cantons-de-l'Est

GEST est un programme qui soutient des projets concrets de réduction des émissions de GES destiné aux entreprises de moins de 100 employés et aux municipalités de la région des Cantons-de-l'Est. Deux (2) bourses de 10 000 \$ seront offertes aux candidats qui se démarqueront par la présentation d'un projet qui :

- Réduira les émissions de GES de leur organisation
- Sera nouveau et original
- Sera transférable à d'autres organisations



1. Dépôt des candidatures (jusqu'au 20 septembre 2022)

Afin d'être retenu parmi les 10 finalistes, les candidatures doivent être déposées au plus tard le 20 septembre (voir la section admissibilité et critères de sélection des projets)

2. Choix des dix (10) finalistes : 5 octobre

Parmi les propositions de projets soumises, dix (10) finalistes seront sélectionnés. Ils seront alors jumelés à des « parrains » qui les accompagneront afin de bonifier leurs propositions dans le but de les rendre plus attrayante en termes de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques.

3. Accompagnement personnalisé (15 octobre au 15 novembre) [Nouveauté de l'Édition spéciale 2022 : Climat de Changement](#) ¹

En fonction des thèmes soumis, tous les finalistes seront jumelés à un « parrain » qui les guidera pour la bonification de leur proposition. Les conseils avisés du parrain viseront à :

- Bonifier la proposition soumise selon les critères de sélection du programme;
- Réduire au minimum les GES du projet, voire favoriser l'atteinte de la carboneutralité;
- Maximiser les changements de comportement des individus ciblés de près ou de loin par le projet par des conseils sur les outils de communication et/ou de sensibilisation.

¹ Depuis l'automne 2021, le CRE de l'Estrie participe à la [démarche Climat de changement](#), une démarche d'envergure pour contribuer à atteindre les objectifs de carboneutralité du Canada d'ici 2050 et pour faciliter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques. À travers cette démarche panquébécoise, des centaines d'acteurs municipaux sont accompagnés par les CRE afin de se donner les outils et les références pour passer à l'action.

4. Présentations et sélection du jury : 25 novembre

Une présentation des finalistes devant jury permettra de sélectionner les deux (2) boursiers qui se verront remettre chacun, une bourse de 10 000 \$. Lors de cet événement, une conférence, sur le thème des changements climatiques sera offerte à tous.

- La Fondation suivra l'avancement de la réalisation des projets boursiers et en assurera un rayonnement, notamment au prochain Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est.

L'engagement des lauréat.e.s :

- Fournir une contribution financière équivalente à au moins 25 % du budget total du projet (pouvant être sous forme de ressources humaines impliquées dans le projet) ;
- S'engager à démarrer leur projet dans les semaines suivant le dévoilement des lauréat.e.s;
- Remplir une fiche de réalisation de projets avec photos et description à la fin de celui-ci.

L'admissibilité et critères de sélection des projets

Pour être admissible, le projet de réduction de GES doit :

- Être soumis par une entreprise de moins de 100 employés (toutes formes juridiques) ou une municipalité située dans les Cantons-de-l'Est ;
- Être un nouveau projet de réduction des GES et débiter au plus tôt le 1^{er} janvier 2023 et au plus tard le 1^{er} juin 2023 ;
- Se démarquer par :
 - sa créativité,
 - son originalité,
 - sa faisabilité,
 - sa capacité à être transféré,
 - une réduction réelle de GES dans la région,
 - son potentiel de générer des changements de comportement au sein des employés, clients ou citoyens.

L'annexe 1 présente des exemples de projets admissibles.

Le dossier de candidature comprend une présentation du projet (un formulaire est disponible à cet effet) et, pour les finalistes, une présentation orale de leur projet devant jury.

Une approche partenariale

Pour favoriser les actions de réduction des GES à l'échelle régionale, le programme GEST de la FEE bénéficie d'un ensemble de partenaires reconnus pour leur expertise dans ce domaine.

Partenaires majeurs	Partenaires
Énergir	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie Clinique en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et en développement durable de l'Université de Sherbrooke

Pour déposer votre proposition

Les entreprises de moins de cent employés et les municipalités de la région des Cantons-de-l'Est sont invitées à déposer une proposition de projet de réduction de GES au programme GEST.

Les demandes doivent être présentées sur le formulaire de candidature à cet effet. Les informations suivantes devront être incluses :

- La personne responsable du projet et, au besoin, la signature d'un ou d'une responsable de l'organisation;
- Une description du projet de réduction de GES en précisant notamment l'originalité de la démarche et le caractère transférable de l'approche proposée (maximum de 300 mots) ;
- L'échéancier prévu (le projet doit débuter entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 2023);
- Les parties prenantes (partenaires) impliquées dans le projet ;
- Les impacts positifs attendus du projet;
- Le budget total prévu incluant la contribution de la municipalité ou de l'entreprise ;
- Des images illustrant le projet (optionnel)
- La confirmation de l'organisation à répondre aux engagements si elle est sélectionnée.

Date de tombée du dépôt de candidature : le 20 septembre 2022

Tous les documents doivent être acheminés par courriel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie à gest@environnementestrie.ca.

La présente information et le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur le site web de la Fondation Estrienne en Environnement : https://fondationfee.ca/wordpress/?page_id=2940

Ce projet est réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Annexe 1 – Exemples de projets admissibles

- Réduction de l'impact des déplacements motorisés par l'amélioration de l'efficacité des véhicules, l'électrification, la réduction des déplacements ou l'écoconduite. (Lauréat - 2019)
- Intégration de menus à faible empreinte carbone dans une cafétéria scolaire et offre de cours de cuisine végétarienne aux élèves. (Lauréat - 2019)
- Instauration d'un système de livraison à vélo pour un commerce de détail. (Lauréat 2020)
- Mise en place d'une flotte de vélos en libre-service pour les employés d'une entreprise, municipalités ou d'un parc industriel. (Lauréat 2020)

- Mise en place d'un système de covoiturage pour les employés d'une entreprise ou d'un parc industriel.
- Conversion d'une toiture traditionnelle en toit vert améliorant l'isolation thermique du bâtiment tout en permettant son utilisation par les employés ou citoyens.
- Mise en place d'infrastructures de compostage domestique dans une institution scolaire.
- Transformation de certaines pratiques agricoles motorisés vers des pratiques manuelles ou à traction animale ne nécessitant pas d'énergies fossiles.
- Instauration de pratiques novatrices détournant les matières organiques de l'enfouissement et évitant ainsi l'émission de gaz à effet de serre lors de leur décomposition.
- Amélioration de procédés industriels ou d'infrastructures permettant de diminuer les émissions de GES et d'induire un changement de comportement chez les employés ou clients.
- Mise en place d'un stationnement incitatif écoresponsable facilitant l'utilisation du covoiturage, du transport actif ou du transport en commun.
- Amélioration des infrastructures de transport actif au sein d'une organisation.
- Mise sur pied d'un système de location/partage de voitures entre employés et/ou citoyens.
- Mise sur pied d'un système de location de flotte de véhicules d'une entreprise ou d'une municipalité auprès des employés et/ou citoyens hors des heures normales d'utilisation.
- Mise en place d'une navette électrique reliant un centre de villégiature aux activités touristiques les plus populaires pour diminuer l'utilisation des véhicules.
- Changement des pratiques de l'organisation afin de diminuer à la source le volume de matière première utilisée diminuant ainsi la génération de GES tout au long du cycle de vie du produit.
- Mise en place d'une politique de développement durable, d'événements écoresponsables ou de transport durable au sein de l'organisation en faisant sa promotion auprès de ses employés, clients ou citoyens.
- Électrification d'un ou plusieurs véhicules et intégration d'un volet sensibilisation et éducation au projet visant à générer un changement de comportement de la part des employés, clients ou citoyens.
- Mise en place d'actions concrètes pour redynamiser le cœur villageois et favoriser l'installation de commerces et services de proximité afin de diminuer le transport en voiture des citoyens vers les grands centres urbains.
- Mise en place d'un marché public afin de favoriser l'achat de produits locaux et durables, réduisant ainsi les émissions de GES reliés au transport et à la production de ces ressources.